



Eco-quartier de Louvres et Puiseux-en-France

Réunion Publique sur l'avancement du projet d'Eco-quartier et la concertation en cours sur les espaces verts

Le 27 juin 2013 à 19h30, à l'espace culturel Bernard Dague de Louvres.

Compte rendu établi par Ville Ouverte, en charge de l'animation de la réunion.

Sont présents en tribune :

- Jean-Marie Fossier, Maire de Louvres ;
- Damien Robert, Directeur Général de l'EPA Plaine de France ;
- Véronique Levildier, Directrice déléguée à l'aménagement, EPA Plaine de France ;
- Coralie Martinis, Directrice de projet de l'Eco-quartier, EPA Plaine de France ;
- Pierre-Antoine Tiercelin, agence Ville Ouverte, en charge de la concertation.

Environ 65 personnes participent à la réunion.

Introduction

Jean-Marie Fossier, maire de Louvres, remercie les participants pour leur présence et rappelle l'importance des réunions publiques pour construire ce projet de grande envergure. Il est important de faire des points d'étape réguliers pour partager l'information avec les habitants et entendre leurs remarques. Le projet d'Eco-quartier a été initié il y a plusieurs années et engendre des changements qui vont transformer le visage de la commune. Certaines transformations sont déjà visibles avec la démolition des bâtiments de l'ancienne coopérative agricole. Ce projet s'inscrit dans le long terme (15-20 ans), et son avancée est progressive : elle peut paraître lente mais elle est sûre et réfléchie. Comme le disait le poète espagnol Antonio Machado, « le chemin se fait en marchant. »

Damien Robert, Directeur Général de l'EPA Plaine de France, remercie les participants pour leur présence. Le projet vient de passer une étape importante : il a reçu une validation unanime des partenaires qui siègent au conseil d'administration de l'EPA, notamment l'Etat, le Conseil Général du Val d'Oise, le Conseil Régional, la Communauté d'Agglomération de Roissy Porte de France (CARPF) et les Communes de Louvres et Puiseux-en-France. Le contenu du programme et le calendrier de sa mise en œuvre ont été validés et les investissements financiers sont sécurisés. L'Eco-quartier de Louvres et Puiseux-en-France est une priorité pour L'EPA qui déploie des moyens humains importants pour faire avancer le projet.

Pierre-Antoine Tiercelin présente le déroulement de la réunion publique :

1. présentation de l'avancement du projet d'Eco-quartier ;
2. restitution de la concertation en cours sur les futurs espaces verts ;
3. temps d'échange.

1. Avancement du projet d'Eco-quartier

1.1. Présentation générale du projet

Une quinzaine de personnes assistent pour la première fois à une réunion publique d'information. Il est important de rappeler les grandes orientations du projet d'Eco-quartier de Louvres et Puiseux-en-France.

L'Eco-quartier se déploie sur trois secteurs :

- **Le quartier Gare** (Louvres) ;
- **Les Frais-Lieux** (Louvres) ;
- **Le Bois du Coudray** (Puisseux-en-France) .

Il est guidé par quatre grandes ambitions :

- **Des logements adaptés à chacun** : les 3340 logements construits d'ici 2027 doivent répondre aux besoins des habitants de Louvres, de Puiseux-en-France, de la CARPF et à ceux des Franciliens et des salariés du Grand Roissy. Pour répondre aux besoins des différents ménages, l'opération prévoit 25 % de logements sociaux, conformément à la loi Duflot du 18 janvier 2013 et 5% de logements sociaux spécifiques.
- **Des équipements et espaces publics pour vivre ensemble** : il s'agit d'offrir un cadre de vie agréable avec des commerces, des équipements publics et des espaces verts favorisant la rencontre entre les habitants actuels et nouveaux..
- **La ville des courts chemins** : l'objectif est de rapprocher les lieux de vie et d'emplois, de faciliter les déplacements en transports en commun, à pied et à vélo.
- **Un projet urbain durable** : le projet met en œuvre les principes environnementaux, sociaux et économiques du développement durable. Il associe les habitants à la réflexion à travers la concertation menée tout au long de l'élaboration du projet.

1.2. Hypothèse de phasage du projet

Un calendrier prévisionnel de livraison des logements et équipements a été établi. Il n'est pas définitif et pourra évoluer au cours de l'avancement du projet. Ce calendrier prévoit plusieurs phases :

- **A partir de 2016** : livraison des premiers logements, des commerces et du groupe scolaire du quartier Gare ; livraison des premiers logements du Bois du Coudray.
- **2017-2020** : livraison de la pointe Sud des Frais-Lieux, des logements du Bois du Coudray situés à l'arrière du parc des sports et des logements de la partie Ouest du quartier Gare.
- **2021-2024** : livraison de la partie centrale des Frais-Lieux, livraison des derniers logements et équipements du quartier Gare et du Bois du Coudray.
- **2025-2027** : livraison des derniers logements et équipements des Frais-Lieux et de Derrière les Bois.

1.3. Zoom sur le quartier Gare

Esquisse des premiers logements

Les esquisses des premiers logements du quartier Gare ont été élaborées par les architectes et promoteurs. Ces immeubles de cœur de ville proposent une architecture rythmée et variée, qui fait la part belle aux espaces extérieurs avec des terrasses, des balcons, des loggias...

Avancement du chantier de démolition

Le chantier de démolition des bâtiments de l'ancienne coopérative agricole a commencé en **janvier 2013** et se poursuivra jusqu'à l'**automne**. Plusieurs éléments ont déjà été démolis : les pavillons, certains boxes et le local de Gamm Vert. Les silos 4, 5 et 6 sont en cours de démolition, les silos 2 et 3 restent à démolir. Le silo 1 et l'atelier attenant seront conservés et réhabilités en logements avec des commerces en rez-de-chaussée.

Le **désamiantage** est en cours mais une quantité d'amiante plus importante que prévue a été découverte. Dans ce cas, la législation impose l'élaboration d'un plan de retrait qui a pour effet de ralentir le chantier. Ce document précise les techniques de dépose, les protections mises en œuvre et la filière d'évacuation des déchets, afin d'assurer la sécurité des travailleurs et des avoisinants.

Après cette étape, le chantier se poursuivra avec le curage des silos, puis la démolition des parties hautes et des fondations.

Réaménagement du pôle multimodal

Un **contrat de pôle PDU** (Plan de Déplacement Urbain) signé avec le STIF a été mis à jour en 2011. Il permet d'obtenir des financements pour aménager les abords des gares, faciliter l'accès à pied et en vélo, réduire les conflits d'usages. Il prévoit la construction d'un **parking relais de 250 places**, la requalification des 67 places avenue de Normandie, l'aménagement d'une gare routière en ligne et la création d'un local vélos sécurisé.

Depuis la dernière réunion publique de novembre 2012, les négociations avec RFF ont avancé et l'acquisition du foncier peut maintenant être envisagée concrètement.

1.4. Le dévoiement de la ligne Très Haute Tension (THT)

L'enquête publique nécessaire au dévoiement de la ligne THT a pris fin le 29 juin 2013. Les travaux de dévoiement commenceraient en 2015 pour **une mise en service de la ligne fin 2015**. La dépose de la ligne actuelle est prévue pour **début 2016, selon le planning fourni par RTE, maître d'ouvrage**.

1.5. Le système de bornes d'apport volontaire enterrées (BAVE)

La gestion des ordures ménagères est assurée par le Syndicat Mixte pour la Gestion et l'Incinération des Déchets Urbains de la Région de Sarcelles (SIGIDURS). Elle est financée par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et la CARPF. Le SIGIDURS gère différentes installations comme le centre de tri et l'usine d'incinération de Sarcelles ainsi que la déchetterie de Louvres.

Le système de bornes d'apport volontaire enterrées (BAVE) sera d'abord mis en place sur le quartier Gare. Il présente plusieurs **atouts** :

- Diminution des nuisances olfactives, sonores et visuelles ;

- Diminution des fréquences de collecte : limitation de la circulation des véhicules et optimisation des coûts ;
- Diminution des risques incendie et des actes de vandalisme ;

Certaines **contraintes** doivent cependant être prises en compte :

- Nécessité d'avoir un nombre minimum de bornes pour optimiser les collectes et garantir un service proche des usagers ;
- Contraintes techniques (implantation et maintenance des BAVE).

Les BAVE sont installées à **moins de 50 m des entrées d'immeuble**, sur le trajet quotidien des habitants. Elles sont implantées sur un espace dégagé de 25 m², permettant l'accès du véhicule de collecte aux bornes enterrées. Différentes bornes permettent d'assurer le tri sélectif des déchets : pour les ordures ménagères, pour les journaux et emballages et pour le verre.

2. Restitution de la concertation en cours sur les espaces verts de l'Eco-quartier

2.1. Cycle de concertation sur les espaces verts

Deux ateliers ont eu lieu : le 26 mars 2013 sur le square urbain du quartier Gare, et le 18 juin 2013 sur la lanrière végétale ou coulée verte des Frais-Lieux. La réflexion reprendra à l'automne avec un deuxième atelier sur cette coulée verte et la concertation se poursuivra sur le parc des Frais-Lieux et les espaces verts de Puiseux-en-France.

2.2. Le square urbain du quartier Gare

Les attentes exprimées par les habitants

Ce square aménagé à l'arrière du silo réhabilité constituera le cœur vert du quartier Gare. Son aménagement doit prendre en compte différentes contraintes :

- Une superficie limitée de 4500 m² ;
- Un dénivelé de 4,5 m ;
- Une gestion des eaux pluviales particulière compte tenu de l'interdiction de les infiltrer dans ce secteur.

Lors de l'atelier du 26 mars, les participants ont exprimé des attentes quant à l'aménagement du futur square. Ils conçoivent cet espace comme un **lieu de passage** pour se rendre à la gare. Le square doit aussi être un **lieu pour se détendre et se retrouver** avec une **aire de jeux pour enfants**. Les participants imaginent un lieu calme, avec une **ambiance intime** et une **végétation foisonnante**.

Le projet d'aménagement : des usages et des ambiances variées

Suite à cet atelier, les paysagistes de l'agence Mandragore ont intégré les remarques des participants pour proposer un projet de square moins rectiligne et plus arboré. L'espace est aménagé en trois niveaux pour s'adapter au dénivelé :

- **Un jardin terrasse au nord** : un lieu intime, protégé par la végétation, pour flâner, se retrouver...

- **Une pelouse au centre** : un lieu pour s'allonger, jouer au ballon, se reposer... un espace légèrement décaissé, entouré de murets pour s'asseoir.
- **Une aire de jeux au sud** : un lieu pour les plus petits avec un mobilier appropriable et ludique, qui ne contraint pas les usages.

Le jardin sera **fermé la nuit** pour éviter d'éventuelles nuisances.

2.3. La lanière végétale ou coulée verte des Frais-Lieux

Les enjeux de l'aménagement de la lanière

La lanière végétale constituera un nouvel **espace vert linéaire** de 4,5 hectares et de 1,4 km de long. Elle assurera une **transition végétale** entre la ville existante et le futur quartier des Frais-Lieux.

L'aménagement de la lanière est guidé par différentes **contraintes** :

- Un dénivelé de 25 mètres ;
- Une largeur limitée ;
- Un aménagement simple pour faciliter l'entretien.

La lanière est conçue comme un **lieu de promenade** connecté aux cheminements du Bord des Blés et du quartier de Derrière les bois. Des **points d'arrêt** ponctueront cet espace et pourront proposer des usages variés. L'atelier du 18 juin a permis de dégager de premières pistes de réflexion pour l'aménagement de la lanière.

La promenade : un usage qui fait consensus

La lanière est envisagée par les participants comme un **espace vert de balade**, permettant de se promener dans un **cadre naturel**. Elle peut être **ponctuée** par des bancs qui accompagnent le cheminement et assurent la propreté. La place des cyclistes devra être bien définie pour éviter les conflits d'usages avec les piétons.

Les participants ont insisté sur la connexion de la lanière avec le **réseau de cheminements piétons existants** pour créer une « **boucle verte** » permettant de se promener, de se rendre au travail, de faire du sport... Pour assurer cette continuité, d'autres cheminements sont déjà prévus dans le cadre du projet d'Eco-quartier comme le mail du Bord de Blés et le chemin de Derrière les Bois.

Des points d'arrêt, supports d'usages variés

Les participants imaginent des **activités familiales et fédératrices** qui favorisent la **rencontre** entre les habitants :

- Les **jeux** pour enfants : des modules disséminés le long de la lanière et adaptés aux différents âges ;
- Le **sport** : un parcours sportif le long de la promenade, du badminton, des jeux de ballon ;
- Le **jardinage** : des jardins partagés, des vergers, un parcours botanique et des lieux de cueillette

Cependant, les activités bruyantes peuvent générer des **nuisances** pour les riverains de la lanière. Certains participants ont fait part de leurs inquiétudes, qui doivent être prises en compte. Les concepteurs devront donc concilier animation et tranquillité, pour offrir aux riverains un cadre de vie agréable.

Une piste de réflexion : moduler davantage la largeur de la lanière en fonction des séquences et des usages

La largeur de la future lanière a suscité des réactions paradoxales : les participants à l'atelier l'ont trouvée tantôt **trop large**, tantôt **pas assez large**. Ces commentaires apparemment contradictoires expriment en réalité une même crainte des nuisances. Si la lanière est trop large, elle sera trop animée et trop bruyante. Si la lanière est trop étroite, les activités seront trop proches des habitations et perturberont la tranquillité des riverains.

Ces remarques ont permis de formuler une nouvelle piste de réflexion : moduler davantage la largeur de la lanière et aménager différentes séquences :

- Des **séquences étroites**, dédiées à la promenade, où les personnes circulent sans s'arrêter ;
- Des **séquences intermédiaires**, dédiées à des usages calmes, pour flâner, jardiner ;
- Des **séquences larges**, avec des points d'arrêt éloignés des riverains, pour accueillir différentes activités (sport, jeux pour enfants...) et une plus grande animation.

Le paysage : des ambiances variées

Les participants ont proposé d'aménager les différentes séquences avec une succession de paysages :

- Des **espaces boisés** pour se promener et découvrir la flore ;
- Des **lieux aérés** pour profiter de vues dégagées ;
- Des **endroits paisibles** pour s'arrêter et regarder la nature.

2.4. Poursuite de la concertation sur les espaces verts

La concertation sur les nouveaux espaces verts de l'Eco-quartier se poursuit :

- A l'automne : un deuxième atelier sur la lanière végétale pour approfondir la réflexion et travailler sur les premières pistes d'aménagement ;
- A venir : le parc des Frais-Lieux et les espaces verts de Puiseux-en-France.

3. Temps d'échanges

Pour faciliter la lecture, les remarques des participants sont regroupées par thème et indiquées en italique.

3.1. La lanière végétale des Frais-Lieux

- *Il serait pertinent d'aménager une continuité des promenades avec le terrain sous la ligne haute tension. Un parking avait été évoqué à la place du pylône de l'avenue Charles de Gaulle. Il faudrait plutôt maintenir cet espace vert pour passer par le quartier de la Pépinière et rejoindre la lanière.*

Jean-Marie Fossier indique que la Ville souhaite assurer une continuité paysagère des Frais-Lieux jusqu'à la Butte aux Bergers, pour créer à terme une boucle verte. La traversée du quartier de la Pépinière pour rejoindre la lanière et le Bord de Blé fait partie de ce projet de cheminements.

- *Je suis président de l'ASL (Association Syndicale Libre) des Fauvettes et nos inquiétudes remontent à 2005. L'espace vert de la lanière a été imaginé pour préserver la tranquillité des habitants du lotissement. Le projet que vous nous présentez a quelque chose de « grandiose » par rapport à ce qui avait été évoqué. C'est un projet qui a du caractère, il faut le reconnaître, mais la largeur nous inquiète. Elle va faciliter le passage des quads et des motos. C'est bien aménagé mais nous nous posons des*

questions sur la promenade des chiens et les nuisances produites par les jeux. Aux Fauvettes, on a dû éliminer des bancs parce que ça faisait trop de bruit et mettre des arceaux de protection au bout des chemins pour éviter le passage des motos.

- *Avant il y avait des lieux pour les enfants mais ils ont dû être fermés, parce que les chiens et les chats venaient y faire leurs besoins.*

Jean-Marie Fossier indique que la phase actuelle est justement l'occasion de se poser la question des nuisances, de la propreté, des chiens, des quads etc. Ces remarques sont intégrées à la réflexion dès la conception du projet, pour réaliser un aménagement de qualité et éviter les nuisances.

Pierre-Antoine Tiercelin souligne que les inquiétudes des riverains ont été entendues. Concilier des usages discordants dans un même lieu est le travail habituel des concepteurs. La réflexion actuelle se situe en amont du projet qui n'est pas encore arrêté. Les concepteurs du futur espace vert étaient présents lors de l'atelier pour écouter les participants. La concertation a précisément pour rôle de donner sa place à chacun et d'essayer de ne pas se tromper dans l'aménagement choisi : plus on est nombreux, moins on a de chance de se tromper.

3.2. La gestion et l'entretien des espaces verts

- *Il va y avoir beaucoup d'espaces verts. Qui en aura la charge ?*

Jean-Marie Fossier indique que la gestion des espaces verts est à la charge des communes, une fois les travaux réalisés.

Damien Robert rappelle que l'EPA finance et aménage les espaces verts : les coûts de réalisation ne sont pas supportés par les contribuables. L'EPA a le souci des conditions d'entretien des espaces verts dès leur conception, afin de limiter la charge financière pour les communes qui en assureront la gestion.

- *A Louvres et Puiseux-en-France, les espaces verts des lotissements sont à la charge des copropriétaires. Pourraient-ils être rétrocédés à la commune ?*

Jean-Marie Fossier indique que la réflexion n'est pas suffisamment avancée pour apporter de réponse définitive, mais il est possible d'imaginer à terme la mutation du statut de certains espaces verts. Si le mail situé sous la ligne à très haute tension devient une promenade largement utilisée et connectée à un réseau d'espaces verts plus vaste, la rétrocession à la commune pourrait être envisagée.

3.3. La gestion des eaux pluviales

- *En 1966, le bas du quartier des Marlots a été complètement inondé. Qu'avez-vous prévu pour l'évacuation des eaux pluviales sur le quartier des Frais-Lieux ?*

Coralie Martinis, directrice de projet à l'EPA, explique que le projet a bien pris en compte l'évacuation des eaux pluviales, conformément à la « Loi sur l'eau ». La réglementation sur l'eau impose que les ouvrages ou activités soient conçus et gérés dans le respect des équilibres et des différents usages de l'eau. Dans ce cadre, la réalisation de tous ouvrages, tous travaux, toutes activités susceptibles de porter atteinte à l'eau et aux milieux aquatiques sont soumis à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau.

Un dossier « Loi sur l'eau » a donc été réalisé par l'EPA. Il a été instruit par les services de la Préfecture du Val d'Oise. Il présente les modalités de gestion des eaux pluviales sur l'ensemble du périmètre de l'Eco-quartier.

Ce dossier a fait l'objet d'une enquête publique en 2012 et une Commission d'experts s'est réunie en juin 2013 pour en valider le contenu (CODERST).

Le règlement d'assainissement sur Louvres et Puiseux-en-France prescrit un début de fuite de 0,7 litre par seconde par hectare pour une pluie d'occurrence cinquantennale.

Différentes dispositions sont mises en œuvre pour assurer une gestion efficace des eaux pluviales. Sur les secteurs des Frais-Lieux et du Bois du Coudray, le dimensionnement hydraulique s'est appuyé sur une pluie importante et exceptionnelle (dite d'occurrence centennale). Il s'agit de la plus importante période de pluie connue, permettant ainsi de diminuer au maximum les risques d'inondation.

Les études hydrauliques ne se limitent pas au périmètre de la ZAC et considèrent l'ensemble du bassin versant. Les modalités de gestion des eaux pluviales sont quant à elles mises en œuvre sur le périmètre de la ZAC.

Il a également été fixé un principe de zéro rejet, avec infiltration grâce à des sols perméables, des noues, des chaussées réservoirs, etc.

Sur le quartier gare, aux vues des pollutions existantes, l'infiltration dans les sols n'a pas été retenue. Il sera donc mis en œuvre un dispositif de gestion à la parcelle avec des rejets à débits régulés dans les réseaux existants, conformément à la réglementation, à savoir 0,7L/s/ha.

Pierre-Antoine Tiercelin précise que la stratégie mise en place est la gestion de l'eau au plus près de l'endroit où elle tombe, on évite ainsi les ruissellements. Les noues d'infiltration permettent une gestion de surface et évitent le bouchage des tuyaux.

3.4. Le stationnement aux abords de la gare

- *250 places sont prévues sur le parking relais de la gare. Est-ce vraiment suffisant ? Le parking sera-t-il payant ? Sera-t-il gardienné ?*
- *250 places, c'est largement insuffisant car on va supprimer des places derrière la perception. Je crains le stationnement anarchique sur l'espace public, d'autant plus si le parking est payant.*

Coralie Martinis indique que la vocation du parking relais est d'accueillir les personnes qui vont utiliser la gare RER. Il sera labellisé et financé par le STIF, et géré par la CARPF, compétente en matière de transports. Le paiement sera lié à la carte Navigo et le prix fixé entre 20 et 40 euros par mois. Les études techniques ont montré que 317 places (250 places dans le parc relais et 67 places sur l'avenue de la Gare) sont suffisantes pour les personnes en rabattement sur la gare. D'autres places sont prévues sur l'espace public pour les commerces, les visiteurs...

Jean-Marie Fossier souligne que le stationnement est une priorité pour les élus qui sont très préoccupés par cette question. Avec la création du parking relais, considérant les places de parking existantes dans le quartier gare, le nombre de nouvelles places de stationnement à terme présenterait un solde net positif sera de 50 nouvelles places car des places de parking seront supprimées pour réaliser des voies nouvelles. L'ensemble du stationnement public sera revu dans un rayon de 500 mètres autour de la gare. Il ne faut pas oublier les parkings souterrains des nouveaux logements et l'amélioration des dessertes en bus. Au départ, un parking silo avait été envisagé : on pourra étudier par la suite la possibilité d'ajouter un étage au parking relais si cela s'avère nécessaire.

3.5. Les transports en commun

- *Vous avez prévu un nouveau parking autour de la gare. Mais est-ce que la desserte par les transports en commun va s'améliorer ?*
- *Prendre le train tous les jours est devenu difficile. Les conditions de transports sont catastrophiques, surtout le soir. Qu'est-ce qui a été fait dans ce sens ?*

Damien Robert rappelle qu'une ligne de bus directe sera créée entre Louvres et Roissy. Par ailleurs, la SNCF a fait du RER D une ligne prioritaire dans son schéma de modernisation des infrastructures. La SNCF réalise actuellement un schéma directeur pour améliorer la desserte. L'EPA est très vigilant mais ne peut pas prendre d'engagement à la place de la SNCF. Néanmoins, c'est en élaborant des projets ambitieux qu'on encourage la SNCF à augmenter la fréquence des trains.

Jean-Marie Fossier précise que l'amélioration des conditions de transport est un sujet de préoccupation majeur pour les élus. L'EPA et les Villes de Louvres et Puisieux-en-France travaillent en lien étroit avec la SNCF pour qu'elle améliore la desserte du RER D.

3.6. Le financement du projet et les impôts locaux

- *Le projet est beau et bien présenté, mais l'a-t-on bien chiffré ? Combien va-il coûter au contribuable ?*
- *Depuis que je suis arrivé à Louvres en 2006, je n'ai pas vu mes impôts locaux augmenter. L'Eco-quartier représente un investissement important. Les impôts vont-ils augmenter ?*

Damien Robert précise que le coût global de l'Eco-quartier est estimé à 175 millions d'euros. Une grande partie de l'opération est financée par les recettes générées par la vente des terrains pour la construction des nouveaux logements. D'autre part, l'Etat, le Département du Val d'Oise, la Région, la CARPF financent le projet à plusieurs titres notamment certains équipements publics tels que l'élargissement du pont-rail du quartier Gare, le pôle d'échanges, des voiries et espaces verts principaux, le pont route de Frais Lieux. Ce bilan financier dressé pour une durée de 15 ans sera nécessairement amené à évoluer avec l'avancement du projet élaboré en 2013.

Jean-Marie Fossier ajoute que la commune ne participe pas au bilan général de l'opération d'aménagement. Certaines dépenses de fonctionnement supplémentaires sont à prévoir, mais les nouveaux habitants seront aussi de nouveaux contribuables. Cependant, il est impossible et imprudent d'affirmer que les impôts locaux n'augmenteront pas dans les prochaines années. En outre, la crise économique fait peser des incertitudes sur le budget des collectivités, indépendamment du financement de l'Eco-quartier.

3.7. Divers

- *Beaucoup de nouveaux habitants vont arriver. Comment allez-vous garantir la sécurité ?*

Jean-Marie Fossier rappelle que l'ensemble des services publics se développeront pour accompagner l'arrivée de nouveaux habitants. Le nombre d'agents va donc augmenter au fur et à mesure.

- *Par où les camions passeront-ils pendant les travaux des Frais-Lieux ?*

Jean-Marie Fossier indique que les camions pourront emprunter le nouveau franchissement des voies ferrées réalisé au Nord, au niveau de la zone d'activité du Roncé.

Conclusion

Pierre-Antoine Tiercelin remercie les personnes présentes pour leur participation. La concertation se poursuivra à la rentrée, mais la période électorale qui s'ouvre impose des contraintes et la communication sera moins importante. Afin d'assurer la continuité de la démarche, un email sera envoyé directement à l'ensemble des personnes ayant déjà participé à un atelier ou une réunion publique. Les ateliers seront également annoncés sur le blog de l'Eco-quartier, mais il n'y aura pas de distribution de prospectus dans les boîtes aux lettres. Les participants sont invités à laisser leur adresse email pour continuer à être informés du projet.